



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Le recteur de l'académie de Créteil

- **Vu** le code de l'éducation, articles L. 442-5, L. 914-1, R 914-44 à 45, R 914-49 à 52 et R 914-75 à 77
- **Vu** la circulaire ministérielle n° 2005-203 du 28 novembre 2005 (B.O. n° 45 du 8 décembre 2005)

## AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Rectorat

Division des établissements  
d'enseignement privés  
DEEP

Affaire suivie par  
Catherine JOLY

T : 01 57 02 63 01

F : 01 57 02 63 26

Mél : ce.deep@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
www.ac-creteil.fr

# Arrêté

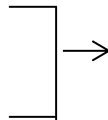
### ARTICLE 1 :

Le calendrier des opérations du mouvement des maîtres exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat d'association du second degré est fixé de la façon suivante :

#### **Du 21 février au 17 mars 2019 : Campagne du TRM**

Ventilation par les chefs d'établissement des heures par discipline  
**(Heures postes + HSA)**

Création des disciplines  
Création des supports  
Suppression des supports  
Modification des supports



**Heures poste uniquement**

Dans le respect de la DGH

#### **Du 18 mars au 5 avril 2019**

Vérification des données et validation des propositions par la division des établissements d'enseignement privés pour la ventilation des heures.

Vérification des données et validation pour les propositions de supports et pour d'éventuels ajustements (DEEP 1)

#### **Du 6 au 14 avril 2019 : Campagne mouvement**

Saisie des supports susceptibles d'être vacants par les chefs d'établissement au vu des déclarations d'intention de muter des enseignants

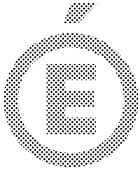
Vérification de l'**affichage avant publication** des services vacants par les chefs d'établissement. Signalement des modifications (fax et courriel) à apporter à l'aide des annexes.

#### **Du 15 au 16 avril 2019**

Vérification des postes susceptibles d'être vacants et mise en place des agrégats

#### **Le 17 avril 2019**

Publication des emplois vacants et susceptibles de l'être



2

**Du 17 avril au 8 mai 2019**

Saisie des vœux par les maîtres contractuels

**Du 9 mai au 2 juin 2019**

Saisie des avis sur les candidatures par les chefs d'établissement

**Le 27 juin 2019**

Commission consultative mixte académique (CCMA) relative au mouvement des maîtres contractuels du second degré

**Le 28 juin 2019**

Affichage des résultats au fur et à mesure

**Du 28 juin au 8 juillet 2019**

Envoi des propositions de la CCMA, retour des avis des chefs d'établissement et réponses des maîtres

**Le 8 juillet 2019 :**

Fin de mouvement et fermeture de l'affichage des résultats du mouvement

**12 Juillet 2019**

Commission nationale d'affectation (CNA)

**ARTICLE 2 :**

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 30 janvier 2019

Pour le Recteur et par délégation  
le Secrétaire Général Adjoint de l'académie de Créteil  
Directeur des Relations et des Ressources Humaines



Julien MOISSETTE